



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 22/04/03



**VILLE DE VALENCIENNES**  
**Un Agenda 21 au service des citoyens**

Porteur du projet : **Dominique Riquet, Maire**

Contact : **Pascal Dubois, responsable de l'Agenda 21 local au cabinet du Maire**

**Résumé :**

Valenciennes, grand centre industriel du nord, a subi jusqu'aux années 90 une profonde crise avec la disparition du secteur du textile : 20 ans de chute démographique, abandon des quartiers centraux historiques, avec près de 15% de logements vacants intra-muros, friches urbaines... Ces constats ont amené la mairie à remettre en cause un système économique et social qui a marqué les hommes, le paysage, l'habitat, toute la vie individuelle et collective. A partir de 1995, elle s'engage dans une charte de l'environnement, à partir de 2000, dans un Agenda 21 local, fortement axé sur l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques publiques et la contractualisation d'objectifs avec les habitants, en particulier grâce aux contrats de quartiers.

**1/L'approche globale du développement durable dans le projet :**

Trois principes directeurs ont été fixés pour l'Agenda 21 local : la lutte contre les inégalités ; la transparence des choix publics ; la prise en compte de l'environnement. Ces principes sont assortis de finalités pour le territoire : gestion économe ; diversité et harmonie ; solidarité ; citoyenneté ; innovation et créativité ; organisation du travail et de 12 domaines prioritaires, déclinées dans les actions de l'Agenda 21 et dans les différents outils de planification mis en œuvre par l'équipe municipale : plan local d'urbanisme, plan de déplacements urbains.

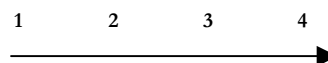
Note d'évaluation par le comité d'expert



**2/La participation des acteurs concernés selon les phases du projet :**

L'origine et la mise en place de la Charte d'environnement se sont développées avec les partenaires de l'intercommunalité : Communauté de communes de la Vallée de l'Escaut, association de développement du Valenciennois, Syndicat intercommunal d'assainissement. La démarche a été inscrite dans le contrat de Plan 1994-1999. Depuis la signature de l'Agenda 21, la politique est portée par le « référent » Agenda 21, placé auprès du Maire, en coordination mensuelle avec le groupe de réflexion, réunissant les élus et les services, et trimestrielle avec le comité de suivi, élargi aux services de l'Etat et aux associations et comités de quartier. C'est une équipe de maîtrise d'œuvre, composé de techniciens des différents services, qui réalise le bilan des opérations.

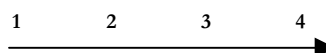
Note d'évaluation par le comité d'expert



### **3/ Les outils et moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :**

Outre les dispositifs de concertation mis en œuvre pour le pilotage de la démarche, la ville fonde son action sur une forte implication des habitants et sur une responsabilisation de leurs représentants, sous l'impulsion de l'élu en charge de la démocratie, de la citoyenneté et de la vie des quartiers. La ville a ainsi développé avec les 17 comités de quartier des contrats de quartier, plans d'actions établis pour chacun des quartiers pour une durée de cinq ans, avec réajustement annuel. Ces contrats permettent de fixer des plans d'actions concertés entre les habitants et la ville, de déployer jusqu'à l'échelle du quartier les grands projets urbains et de mobiliser les habitants. Ces contrats contribuent également aux travaux de bilan de l'Agenda 21, dont une partie est répartie par quartier. Les quartiers sont regroupés au sein d'une association et participent aux groupes de travail sur les choix techniques : commission de circulation, plan local d'urbanisme...

Note d'évaluation par le comité d'expert

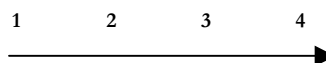


### **4/ Le caractère novateur de la démarche:**

Le caractère novateur de la démarche tient à deux points :

- Le principe, ancré dans la politique municipale, de la contractualisation avec les habitants : contrats de quartiers, charte piétons...
- Le recours aux TIC pour faire partager et déployer les actions de l'Agenda 21 : « l'Anneau citoyen valenciennois » est un portail au service des citoyens, outil d'information de politiques publiques, de simplification des démarches administratives, de forums (sur le tramway, le projet Cœur de ville). Le portail présente la vie des écoles, une liste des entreprises, les conseils municipaux en webcam (chaque mois, 25 000 pages sont consultées localement).

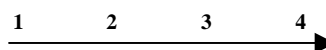
Note d'évaluation par le comité d'expert



### **5/ Les acquis effectifs:**

-Amélioration de l'habitat : 1093 logements vacants ont été remis sur le marché ; l'habitat insalubre est passé de 11 à 8% ; le parc d'habitat social est de 5350 logements (29% des résidences principales)  
-Mise en place d'un cahier des charges HQE dans les services techniques  
-Flotte de véhicules électriques et au gaz naturel pour les services municipaux  
-Elaboration du plan de déplacements urbains ; parmi les objectifs, augmentation de la marche ; élaboration d'une charte piétons et d'une charte sonore  
-Sélection de Valenciennes par Toyota pour son implantation européenne : la qualité de l'Agenda 21 figure parmi les critères de sélection de l'entreprise.  
Depuis 1999, la baisse de la population est enrayée.

Note d'évaluation par le comité d'expert



**SCORE FINAL:    /20, Commentaires**

.....  
.....  
.....